

Un investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour l'instant, ce système ne contient pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés ou non sur la Taxonomie.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE**

Codes AMF : **990000113009 / 990000113019 / 990000113029**

Données au **31/12/2024**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
Oui	Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier est nourricier du fonds maître « CPR CROISSANCE DEFENSIVE ».

A ce titre, en fonction de ses encours, l'actif du FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE est investi en totalité et en permanence (90% minimum) en **parts « P » ou « I » du fonds maître « CPR CROISSANCE DEFENSIVE »** géré par la société de gestion CPR ASSET MANAGEMENT et à titre accessoire en liquidités.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit financier sont identiques à celles du fonds maître, décrites comme suit :

« Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par INDEX AMUNDI RATING D. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité utilisés étaient ceux du fonds maître. Ces indicateurs ont été décrits par CPR Asset Management comme suit :

« Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche "Best-in-class". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,756 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur

Les indicateurs de durabilité évaluent dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social. ».

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

A la fin de la période précédente (29/12/2023), la performance des indicateurs de durabilité du fonds maître était la suivante :

« A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,836 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D). »

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Ce produit financier n'a pas poursuivi d'objectif d'investissements durables.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?*

Ce produit financier ne poursuivait pas d'objectif d'investissements durables. Ainsi, le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » n'était applicable à aucun investissement sous-jacent de ce fonds.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en compte ?

Ce produit financier ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable, les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité n'étaient pas pris en compte à ce stade.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Ce produit financier ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable, l'alignement des investissements aux principes directeurs de l'OCDE n'était pas suivi.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité a été effectuée au niveau du fonds maître de la manière suivante :

« Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- *Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».*
- *Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.*
- *Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.*
- *Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).*
- *Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.*

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr. »



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, le produit financier était uniquement investi dans le fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE. Les principaux investissements du fonds maître sur l'année 2024 sont listés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : du 01/01/2024 au 31/12/2024

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR INVEST-	Finance	Fonds	Luxembourg	17,86 %
CLIMATE BONDS EURO - I(C)				
AMUNDI RESPONS INVEST - EURO CRE SRI - I2	Finance	Fonds	France	10,13 %
CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD-V	Finance	Fonds	Luxembourg	9,80 %
Amundi Euro Corporate SRI - DR C	Finance	Fonds	Luxembourg	7,07 %
SPAIN 3.9% 07/39	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	6,95 %
CPR EUROLAND PREMIUM ESG - I	Finance	Fonds	France	6,18 %
CPR INVEST B&W CLIM TARGET 2028	Finance	Fonds	Luxembourg	5,94 %
CPR INV CLIMT ULT SHORT TERM BOND Z EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	4,08 %
Amundi IS Euro Corp BD 1-5 ESG ETF Acc	Finance	Fonds	Luxembourg	3,90 %
CPR INV B&W EU STRAT AUTO 2028 II	Finance	Fonds	Luxembourg	3,59 %
Amundi Italy BTP Govt Bd 10Y ETF Acc	Finance	Fonds	Luxembourg	3,51 %
LYXOR ETF MSCI WLD MTLY HED UCIT	Finance	Fonds	France	2,22 %

Source : rapport périodique SFDR 2024 CPR CROISSANCE DEFENSIVE



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?

Au 31 décembre 2024, le produit financier était exclusivement investi dans le fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE.

L'allocation d'actifs du fonds maître était la suivante : « 93,29 % des actifs en portefeuille étaient alignés avec les caractéristiques E/S ».

En conséquence, la répartition des actifs prévue pour ce produit financier était la suivante : 93,29%* des actifs en portefeuille étaient alignés avec les caractéristiques E/S.

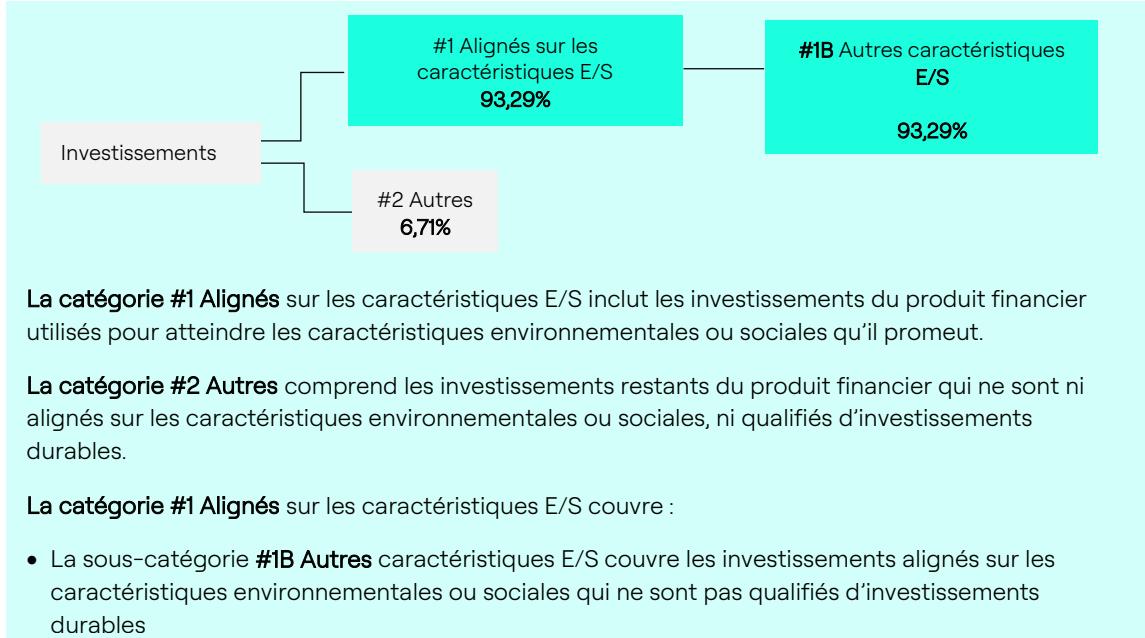
$$\begin{array}{lcl} \text{*93,29\% d'alignement du produit financier avec les caractéristiques E/S promues} & = & 93,29\% \text{ d'alignement du fonds maître avec les caractéristiques E/S promues} \times 100\% \text{ d'investissement du produit financier dans le fonds maître} \\ \end{array}$$

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, le FCPE était investi totalement dans le fonds CPR CROISSANCE DEFENSIVE.

Les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements du fonds maître ont été réalisés étaient les suivants :

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	86,34 %
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	6,95 %
Finance	Services financiers	1,15 %
Autres	Autres	0,79 %
Forex	Forex	-0,42 %
Liquidités	Liquidités	5,20 %

Source : rapport périodique SFDR 2024 CPR CROISSANCE DEFENSIVE



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce produit financier ne poursuivait pas d'objectif d'investissement durable, ni de seuil d'alignement avec la Taxonomie Européenne. Ainsi 0% de l'actif net du fonds était aligné sur la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE ?*

Oui



Non

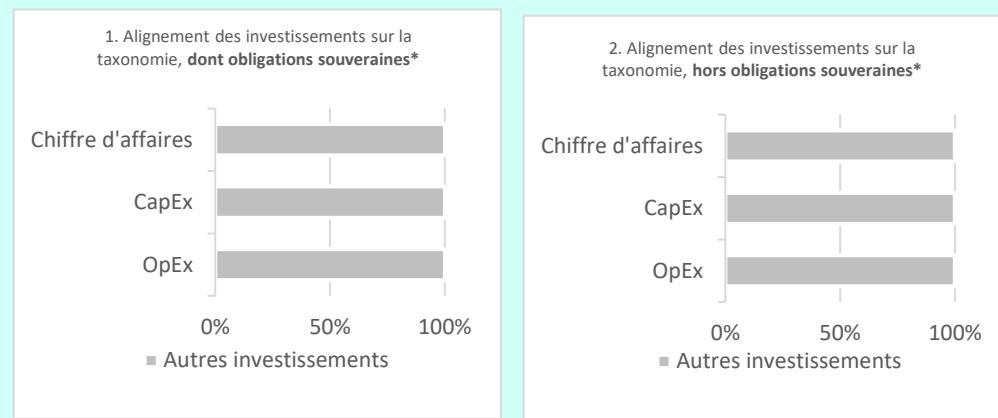


Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ce graphique, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

Aucun investissement n'a été réalisé dans des activités transitoires et habilitantes.

● *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable.

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Ce produit financier ne poursuivait un objectif d'investissement durable ayant un objectif environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier ne poursuivait pas un objectif d'investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Pour rappel, le produit financier était exclusivement investi dans le fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE.

Au niveau du fonds maître, **6,71 %** des investissements étaient inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

Selon le fonds maître : « *les liquidités et/ou autres instruments détenus, afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille, ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.*



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier était exclusivement investi dans le fonds maître CPR CROISSANCE DEFENSIVE.

A ce titre, le fonds maître a pris les mesures suivantes en 2024 pour atteindre les caractéristiques E/S promues :

« *Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.*

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de déterminer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur [Publication d'informations en matière de durabilité | Le Groupe Amundi](#), fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats. »

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier.



Rapport annuel **ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE**

31 décembre 2024

Société de Gestion
Eres Gestion – 115 rue Réaumur – 75002 Paris

Dépositaire et Conservateur
CACEIS BANK France – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge

Gestion administrative et comptable
CACEIS FUND ADMINISTRATION – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge

I. Rapport de gestion	3
1. Caractéristiques générales du fonds	3
2. Rapport d'activité	7
3. Politique d'investissement	8
4. Informations règlementaires	12
5. Présentation des changements intervenus au cours de l'exercice	15
II. Inventaire	16
III. Rapport du Commissaire aux comptes	18
IV. Comptes annuels	23

I. Rapport de gestion

1. Caractéristiques générales du fonds

Type de produit : FCPE

Nature juridique : FCPE multi-entreprises régi par les dispositions de l'article 214-164 du Code monétaire et financier.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Objectif de gestion :

Le FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE est un FCPE nourricier du FCP CPR CROISSANCE DEFENSIVE.

A ce titre, en fonction de ses encours, l'actif du FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE est investi en totalité et en permanence en parts I dudit fonds maître « CPR CROISSANCE DEFENSIVE » et à titre accessoire en liquidités.

La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion et de fonctionnement propres. L'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE sont identiques à ceux du fonds maître.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 2 ans minimum – une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 2.15% à l'indice €STR capitalisé, avec une volatilité maximale prévisionnelle de 7%.

Indicateur de référence :

€STR capitalisé (Euro Short Term Rate)

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'€STR (Euro Short Term Rate) est calculé chaque jour par la BCE sur la base de prêts bancaires contractés entre établissements pondérés par le volume.

Sa méthodologie de calcul se base sur les données collectées auprès de 52 établissements bancaires en prenant la moyenne des taux pratiquée sur 50% des transactions et en retirant les queues de distributions (25% des plus basses et 25% des plus hautes).

L'administrateur European Money Market Institute de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. Toutes les informations sur l'indice sont disponibles sur le site internet de l'administrateur <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Stratégie d'investissement :

CPR Croissance Défensive est un fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, stratégies alternatives, matières premières (hors agricoles), ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents).

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». Il est donc tenu de divulguer, conformément aux articles 5 et 6 du Règlement sur la Taxonomie des informations sur les investissements durables sur le plan environnemental réalisés.
Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le FCP applique la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique les exclusions mentionnées ci-dessus.

Les instruments d'investissement incorporant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) seront favorisés et constitueront en permanence la majorité des actifs nets du Fonds.

Son portefeuille est majoritairement investi sur la classe d'actifs « Taux » et sera limité à une exposition aux actifs risqués⁽¹⁾ comprise entre 0% et 40% maximum de l'actif total du fonds.

(1) Le terme « actifs risqués » recouvre la somme de l'exposition actions + la somme des autres actifs « volatils » du portefeuille. Ces actifs volatils comprennent tous les actifs du portefeuille (hormis les actions) dont la volatilité historique 52 semaines est supérieure à 12%. Ce pourcentage est calculé en tenant compte de toutes les positions nettes, quel que soit le support (OPC, titres vifs et/ou instruments dérivés à hauteur des engagements calculés).

Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 10% de son actif net, en obligations non cotées émises par des émetteurs privés et/ou émises par des fonds d'investissement et/ou des organismes de titrisation, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs et le choix des supports d'investissement correspondants sont déterminés par l'équipe de gestion selon le processus suivant :

1. Définition de plusieurs scénarios d'évolution des marchés et de leur degré de probabilité à partir de prévisions macro-économiques.

2. Définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction de trois paramètres principaux :

- Les scénarios probabilisés précités qui permettent de privilégier ou non telle classe d'actifs en fonction de l'évolution attendue.
- Des données techniques sur les marchés telles que niveau de valorisation, la volatilité, la corrélation entre les actifs. Elles permettent notamment d'ajuster les pondérations entre chaque classe d'actifs pour optimiser le couple rendement espéré/risque maximum accepté.
- Des contraintes de risque du portefeuille, adaptées à l'optique de gestion prudente. Ainsi, le niveau de risque global du fonds, exprimé en volatilité annuelle prévisionnelle, n'excèdera pas 7%, en conditions normales de marché. La volatilité mesure l'amplitude des variations de prix d'un actif donné par rapport à la moyenne de celles-ci.

Pour respecter cette contrainte de volatilité, l'allocation entre les différents actifs se fera selon les limites suivantes :

- *L'exposition action sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du fonds.*

Le FCP pourra également s'exposer, dans une limite de 10% de son actif net, aux actions non cotées :

- émises par des petites et moyennes sociétés ainsi que dans des sociétés de taille intermédiaire. Ces sociétés pourront être de tout secteur d'activité et de toutes zones géographiques.
 - via l'investissement dans des parts/actions d'OPC fermés et/ou des organismes de titrisation fermés, assimilables à des titres financiers éligibles non cotés.
- *La part des investissements dans les supports suivants (classe d'actifs « Taux ») représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du fonds :*
 - En OPC de taux et/ou en produits de taux (dont obligations convertibles) ;
 - En OPC monétaires et/ou en instruments monétaires ;

- En dépôts auprès d'établissements de crédit ;
 - En contrat financier de prises en pensions sur obligations.
- Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre [-3 ; +8].
 - Le Fonds peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPC, y compris ETF (Trackers), et fonds d'investissement pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe et indirecte - via des OPC - au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du fonds.
 - A titre de diversification, le FCP pourra investir :
 - Dans la limite de 10% en investissements alternatifs, à travers des OPC de gestion alternative des pays de l'Union Européenne ;
 - Dans la limite de 10% sur des contrats à terme sur indices de matières premières (hors agricoles), à travers des OPC des pays de l'Union Européenne.

3. Sélection des supports d'investissement et construction du portefeuille.

CPR Croissance Défensive sera majoritairement investi en OPC (y compris ETF).

CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement (1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le fonds pourra également être investi en titres vifs ou utiliser des produits dérivés afin de recomposer une exposition de manière synthétique, compléter ou couvrir l'exposition du fonds sur une classe d'actifs donnée. Ces opérations sur instruments financiers à terme seront effectuées dans une limite d'engagement d'une fois l'actif du FCP dans le respect des limites précisées ci-dessus.

Les investissements sous-jacents du FCP peuvent contribuer partiellement aux objectifs environnementaux suivants, définis à l'article 9 de la Taxonomie de l'UE :

- (a) atténuation du changement climatique ;
- (b) adaptation au changement climatique ;

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Cette durée ne tient pas compte du délai de blocage de vos avoirs, propre aux plans d'épargne salariale, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le code du travail.

Profil des risques

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCPE présente une exposition aux risques suivants, au travers du fonds maître qu'il détient.

Risque de taux et de marché : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En cas de hausse (lorsque la sensibilité aux taux est positive) ou de baisse (lorsque la sensibilité aux taux est négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP peut d'autant plus baisser, que la sensibilité aux taux du FCP est élevée en valeur absolue ».

Risque de perte en capital : Le FCP n'offre aucune garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque en capital, notamment si la durée de détention est inférieure à l'horizon de placement recommandé (supérieure à 2 ans). De ce fait, le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.

Risque actions et de marché : Les variations du marché actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du FCP pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de sa valeur liquidative. Le FCP peut être exposé directement ou indirectement sur des titres de petites et moyennes capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces titres peuvent être moins liquides que les titres de grandes capitalisations, compte tenu des

faibles volumes échangés. Ces titres sont susceptibles, surtout lors d'une baisse des marchés, de connaître à court terme, une volatilité des cours et des écarts importants entre prix de vente et prix d'achat. L'effet combiné de la volatilité des cours et de la liquidité restreinte de ces marchés peut affecter de manière négative la performance du FCP.

Principaux risques liés à la gestion :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est d'autant plus marqué que l'émetteur appartient à la catégorie « Speculative Grade » c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. L'occurrence de ce type d'évènements pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Risque de liquidité lié aux cessions et acquisitions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global : Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux investissements sur des pays émergents : Ce FCP peut être exposé, directement ou indirectement, sur des titres émis par des émetteurs des pays émergents. L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales. En effet, les mouvements de baisse et de hausse de marchés de ces pays peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés. Par ailleurs, les marchés financiers de ces pays offrent une liquidité moindre que celles des pays développés. En conséquence, cette exposition peut augmenter le niveau de risque du portefeuille.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, en l'occurrence l'euro. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors de la zone euro, ce qui peut engendrer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de performance : La performance du FCP dépend des placements sélectionnés par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les placements les plus performants.

Risques accessoires :

Risque liés à un indice de contrats à terme sur matières premières : Le fonds pourra être exposé directement ou indirectement à un indice composé de contrats à termes sur matières premières. Les composants de cet indice pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs particuliers (facteurs climatiques et géopolitiques) influençant le cours des matières premières expliquent la décorrélation de ces marchés vis-à-vis des marchés traditionnels et donc le fait que les cours de ces actifs peuvent suivre des tendances très différentes de celles des actions ou obligations.

Risque liés à la détention d'OPC alternatifs : Les OPC alternatifs sélectionnés peuvent eux-mêmes subir de fortes variations de leur valeur liquidative. Toutefois, les investissements dans de tels OPC demeurant accessoires, ces risques restent limités.

Risque de contrepartie : L'OPCVM a recours à des opérations de cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur le rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque juridique : L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque opérationnel : Il représente le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements externes.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risque lié aux actions et obligations non cotées : Ces titres présentent, d'une part, un risque de liquidité en raison de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance; d'autre part, ces titres présentent un risque de valorisation en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément. Ainsi, le fait de ne pouvoir céder ces titres dans les délais et aux prix initialement envisagés pourra impacter négativement la valeur liquidative du FCP.

2. Rapport d'activité

Contexte économique et financier

L'année 2024 aura été marquée par la confirmation de l'exceptionnalisme américain en termes de performance boursière. Non seulement les actions des grandes sociétés du pays de l'oncle Sam progressent de plus de 20% pour la deuxième année consécutive, mais elles le font avec une marge inédite au cours du 21^{ème} siècle face à leurs homologues européennes. Ces dernières, coincées entre la désastreuse politique énergétique allemande et la crise politique française, ont en effet enregistré des performances positives mais qui plafonnent à environ 8% pour l'Eurostoxx 50. Si cet écart de performance s'explique en partie par une progression des bénéfices bien supérieure de l'autre côté de l'Atlantique, il reflète également des contextes économiques et des perspectives de croissance radicalement différents pour les années à venir.

En Asie, la situation n'est pas non plus particulièrement reluisante : la croissance économique chinoise continue de fortement ralentir et si les promesses de stimulation fiscale et monétaire provoquent de temps à autre une appréciation importante des actions de la région, l'incapacité de l'économie réelle à sortir du marasme créé par l'éclatement de la bulle immobilière les ramène rapidement à la réalité.

Sur les marchés obligataires, le retour de rendements intéressants porté par une normalisation des politiques monétaires amorcée en 2023 a fortement bénéficié aux investisseurs, particulièrement sur le crédit aux entreprises. Cependant, l'équilibre reste précaire : les investisseurs naviguent entre une inflation encore présente et un ralentissement économique mondial progressif, entraînant une volatilité accrue.

Evolution des principaux indices

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020
Bloomberg Global Aggregate TR Hdg EUR	1,68	4,73	-13,27	-2,23	4,24
Dow Jones Moyenne Industrielle RT Amér	14,99	16,18	-6,86	20,95	9,72
Euribor 3 Month EUR	3,70	3,54	0,35	-0,55	-0,43
Euro Short Term Rate	3,77	3,31	-0,01	-0,57	-0,55
EURO STOXX 50 NR EUR	11,01	22,23	-9,49	23,34	-3,21
Euronext Paris CAC 40 NR EUR	0,17	19,26	-7,37	31,08	-5,57
Euronext Paris CAC All Tradable NR EUR	-0,16	17,80	-8,36	28,30	-4,89
Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	-3,59	3,93	-11,97	18,58	-0,13
Euronext PEA PME 150 GR EUR	-13,85	-4,90	-22,51	15,40	15,62
Hang Seng China Eq A	13,07	-16,55	-27,75	-15,96	47,94
ICE BofA Euro High Yield TR EUR	8,61	12,01	-11,47	3,35	2,76
Morningstar EZN 1-3 Yr Tsy Bd GR EUR	3,18	3,44	-4,80	-0,72	0,01
Morningstar EZN 3-5 Yr Tsy Bd GR EUR	2,48	5,20	-9,87	-1,19	1,28
Morningstar EZN Core Bd GR EUR	2,39	6,80	-17,28	-2,95	4,14
Morningstar Gbl Trsy Bd GR EUR	2,81	0,18	-13,30	-0,42	0,56
Morningstar Global TME NR EUR	25,02	18,00	-12,67	27,57	6,26
MSCI ACWI NR EUR	25,33	18,06	-13,01	27,54	6,65
MSCI EM NR EUR	14,68	6,11	-14,85	4,86	8,54
MSCI World NR EUR	26,60	19,60	-12,78	31,07	6,33
NASDAQ 100 TR USD	25,88	55,13	-32,38	27,51	48,88
Nikkei 225 Average NR JPY	20,90	30,40	-7,75	6,31	17,80
S&P 500 NR USD	24,50	25,67	-18,51	28,16	17,75
STOXX Europe 600 NR EUR	8,79	15,80	-10,64	24,91	-1,99

Performance exprimée dans la devise de libellé de l'indice.

Perspectives 2025

Pour 2025, les marchés s'attendent à une poursuite des politiques monétaires strictes aux États-Unis. Pourtant, les signes de ralentissement du marché de l'emploi pourraient changer la donne et offrir un nouveau souffle aux obligations souveraines, longtemps délaissées. L'arrivée de l'administration Trump soulève également des interrogations. Si la promesse de dérégulation et de baisse d'impôts pourrait dynamiser l'économie, les défis liés à la maîtrise du déficit budgétaire et à la relocalisation industrielle restent considérables.

La situation économique domestique étant bien plus incertaine qu'elle n'en a l'air, ce défi sera d'autant plus dur à relever. Dans un contexte où les valorisations des actions américaines sont à leur deuxième niveau le plus élevé (après le début des années 2000) depuis 150 ans, bien diversifier ses placements sur différents types de produits, zones géographiques et secteurs d'activité apparaît comme plus critique que jamais.

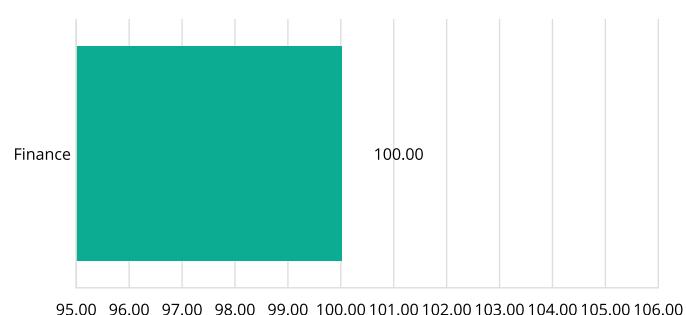
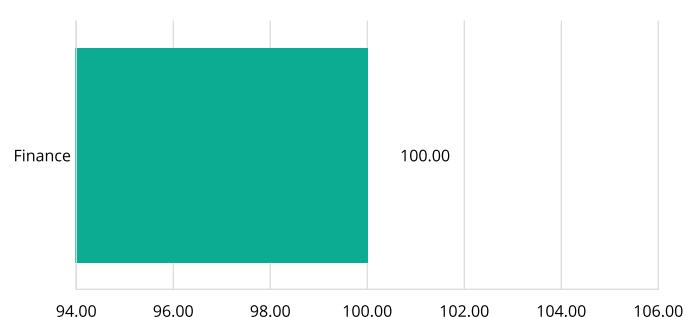
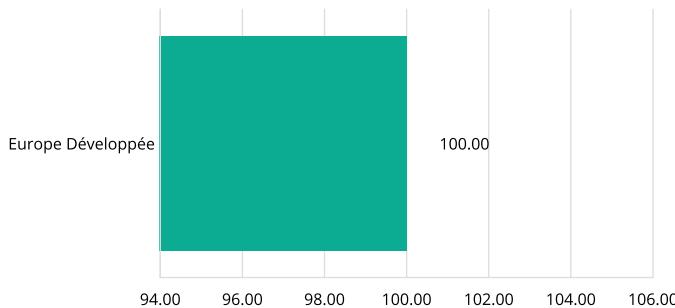
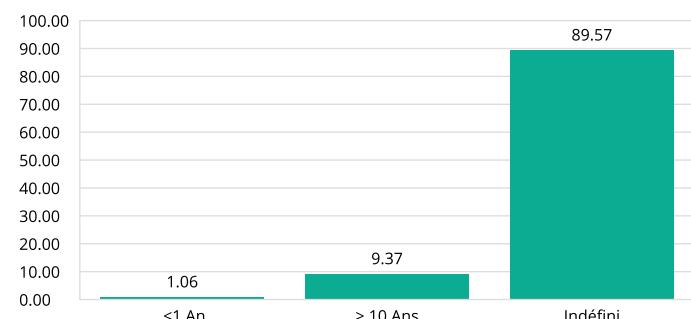
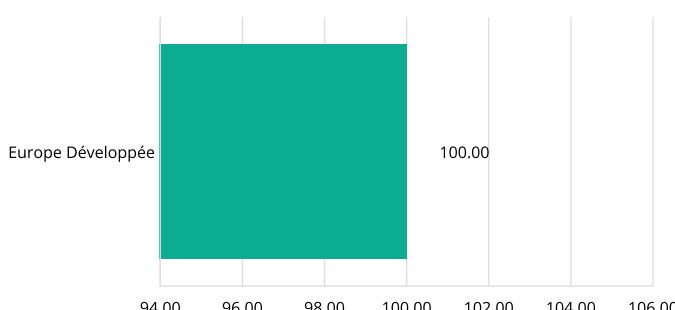
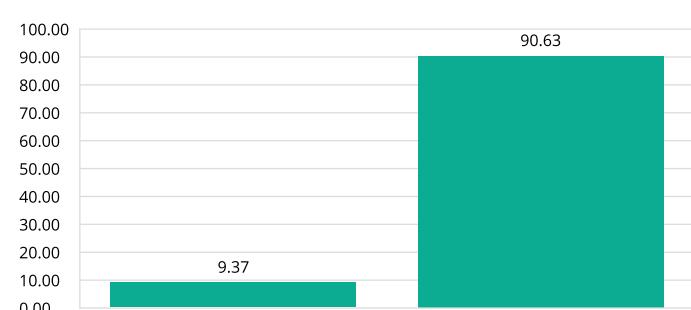
3. Politique d'investissement

Point sur l'année écoulée :

Le FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE est un fonds nourricier du FCP CPR CROISSANCE DEFENSIVE. A ce titre, il est investi en totalité sur le fonds CPR CROISSANCE DEFENSIVE et à titre accessoire en liquidité.

Allocation d'actifs du fonds**Décomposition par sous-jacents****Données au 31 décembre 2024**

ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE		
FR0010965665	CPR CROISSANCE DEFENSIVE (I)	100,0%
		100%

Décomposition par type d'actifsDécomposition par secteur (poche obligataire)Décomposition par taille de capitalisationDécomposition par secteur (poche action)Décomposition par zone géographique (poche obligataire)Décomposition par maturité de taux (poche Obligataire)Décomposition par zone géographique (poche action)Décomposition par qualité de crédit/notation

Source : Dernières données Wizzinvest disponibles

Performance du fonds au 31/12/2024

Performance du FCPE ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE depuis le 29/12/2023

	Performance 2024	Indicateur de référence ¹
FCPE		
Part H	2.76%	3.79%
Part P	1.70%	3.79%
Part M	2.20%	3.79%

(1) 100% indice Euro Short Term Rate capitalisé + 2,15%

L'indicateur de référence a pu évoluer au long de la période. Pour plus d'informations, se référer aux fiches fonds publiés sur le site internet rubrique : changements intervenus sur le fonds ces 5 dernières années.

Source : Morningstar

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures de l'OPC.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Tableau récapitulatif des frais facturés à l'OPC

Frais de fonctionnement et de gestion maximum Part H	0.20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0.70%
• Coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement*	0.70%
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion	0.00%
Autres frais facturés à l'OPC	
• Commissions de surperformance	
• Commissions de mouvement	0.01%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	0.91%
Frais de fonctionnement et de gestion maximum Part P	1.25%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0.70%
• Coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement*	0.70%
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion	0.00%
Autres frais facturés à l'OPC	
• Commissions de surperformance	
• Commissions de mouvement	0.01%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1.96%

Frais de fonctionnement et de gestion maximum Part M	0.75%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0.70%
• Coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement*	0.70%
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion	0.00%
Autres frais facturés à l'OPC	
• Commissions de surperformance	
• Commissions de mouvement	0.01%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1.46%

* Le coût lié à l'achat d'autres OPC tient compte des commissions de mouvement indirectes qui ne sont pas mentionnées dans le règlement du FCPE.

Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes : 1 513,51 €

Placements collectifs détenus en portefeuille qui sont émis par Eres Gestion ou une entité de son groupe : information disponible dans les comptes annuels rubrique « Autres informations » et « instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe ».

4. Informations réglementaires

Calcul du risque global :

- Méthode de calcul de l'engagement

La méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF. Le fonds est engagé à 100% de son actif par défaut.

- Calcul de l'effet de levier

100% par défaut selon la méthode brute et de l'engagement.

- Swing Pricing

La SGP n'a pas utilisé de swing pricing au cours de l'exercice.

Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Modalité de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

Les critères ESG font partie des critères retenus par Eres Gestion pour sélectionner les sociétés de gestion des fonds sous-jacents sans être discriminante. L'analyse porte notamment sur les points suivants :

- L'adhésion au PRI, c'est-à-dire la prise en compte simultanée des critères ESG dans la politique de gestion ;
- Les fonds labellisés ISR dans la gamme ;
- L'organisation interne pour le suivi extra financier des valeurs ou les valeurs exclues et notamment les entreprises de fabrication de bombes à sous-munitions et les mines antipersonnel ;
- La qualité de l'information sur la prise en compte des critères ESG (internet, reporting, rapport annuel...) ;
- La stratégie et les perspectives : Sont considérés comme ISR, les fonds disposant du Label français du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Relance, label attribué par un des trois organismes d'audit externes, certifiés par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) : Afnor Certification, EY France et Deloitte. Les fonds nourriciers de fonds ISR sont considérés comme eux-mêmes ISR. Nous privilégions les fonds de sociétés de gestion prenant en compte les critères ESG.

Parmi les principales sociétés de gestion sélectionnées, la plupart sont signataires de la charte PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) des Nations Unies. Nous n'excluons pas les gérants qui auraient une démarche ESG

moins développée ou inexistante.

Les modalités détaillées de prise en compte des critères ESG sont disponibles sur notre site internet <http://www.eres-gestion.com>.

Règlement SFDR et Taxonomie :

Le Règlement 2019/2088, dit « Disclosure » ou « SFDR », du 27 novembre 2019, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après le « Règlement Disclosure ») définit des règles de transparence harmonisées pour les acteurs des marchés financiers quant à l'intégration (i) des risques de durabilité et (ii) des incidences négatives en matière de durabilité, à la fois dans les décisions d'investissement, dans les informations relatives aux produits financiers et dans leurs politique de rémunération. Conformément au Règlement Disclosure le fonds :

- a pour objectif un investissement durable, selon la classification prévue à l'article 9 du Règlement Disclosure.
- n'a pas pour objectif un investissement durable, cependant il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Procédures de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Conformément à la réglementation, la politique de sélection des intermédiaires a été établie par Eres Gestion en tenant compte des spécificités du programme d'activité de la société et figure sur le site internet <http://www.eres-gestion.com>.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation :

Les frais d'intermédiation d'Eres Gestion sont inférieurs au seuil précisé dans le règlement général de l'AMF. Eres Gestion n'est donc pas dans l'obligation d'établir un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Rémunération des distributeurs tiers :

Les frais et commissions facturés à l'OPC servent également à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts par des distributeurs Tiers au groupe Eres, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

La Société de Gestion verse le cas échéant des rétrocessions à ses distributeurs. Le montant de ces rétrocessions se décompose le cas échéant comme suit : Jusqu'à 60% des frais de gestion financière et jusqu'à 100% des droits d'entrée sont rétrocédés aux partenaires distributeurs internes et externes au groupe Eres.

Politique de vote de la société de gestion (hors titres de l'entreprise) :

Conformément à la réglementation, les informations concernant la politique de vote (politique d'engagement actionnarial) et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Les principes de la politique de vote de Eres Gestion sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

Eres Gestion a défini un seuil de 5% pour participer aux Assemblées Générales des SICAV. Au-delà de ce seuil, la société de gestion participe à distance à l'Assemblée Générale de la SICAV à condition qu'elle soit dûment convoquée à la réunion de cette Assemblée Générale.

Au 31/12/2023, Eres Gestion détenait 17 Sicav qui dépassaient le seuil de détention permettant d'exercer ses droits de vote. Eres Gestion a exercé ses droits de vote lors de 3 Assemblées Générales en 2024, sur des sujets tels que : la validation des comptes, réélections des administrateurs, renouvellement de l'auditeur, rémunération exceptionnelle pour les administrateurs.

Règlement SFTR (Securities Financing Transaction Regulation)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Politique de rémunération

Eres Gestion inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes du groupe Eres tout en respectant les exigences réglementaires. Le groupe a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à Eres Gestion.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus opérationnel

Le comité des rémunérations procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale, élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Eres Gestion, les rémunérations sont basées sur un critère majeur : la contribution individuelle aux activités de l'entreprise.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Eres Gestion <http://www.eres-gestion.com>.

B. Personnel identifié

Eres Gestion a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs, afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations, afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- Les dirigeants responsables : Président et Directeur Général,
- Les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Eres Gestion, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières. L'entité peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Concernant l'ensemble des collaborateurs du Groupe, la politique de rémunération se construit autour :

- de rémunérations fixes ;
- de rémunérations variables individuelles nulles à faibles ;
- de rémunérations variables collectives (intéressement, participation, PEE, PERCO) négociées au niveau du groupe.
- La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

En 2024, le total des rémunérations brutes globales versées aux 27 collaborateurs présents sur l'exercice 2024 s'est élevé à 1,507,293 € dont 60,864 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent à 653,545 €.

Conformément à la réglementation, les informations sur les rémunérations figurent au rapport de gestion de la société de gestion dont un extrait peut être communiqué sur simple demande.

5. Présentation des changements intervenus au cours de l'exercice

17/12/2024 : Ajout d'un dispositif de plafonnement des rachats (GATES)

II. Inventaire

CACEIS

Batch Report le 03/01/25 12:34:59

PAGE 1 / 2

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock adm principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 448008 ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER	QUANTITE ET VAL/LIGNE	DEV EXPR. QUANTITE	P.R.U EN DEVISE COT	DATE ET EXPR. COURS	COURS COTA	VALEUR	I F	<----- PRIX REVENIR TOTA ----->	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL ACT NET	PRCT
-------------	-----------------	--------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	---------------	--------	--------	---------------------------------------	--	-------------------	------------------------------	------

III - TITRES D OPC

OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L'UE

DEVISE VALEUR: EUR EURO

FR0010965665 CPR CROIS. DEFENS. I	81.779	P EUR	128321.5361	M 31/12/24	135520.16	5	10,494,006.90	11,082,703.16	0.00	588,696.26	99.69
-----------------------------------	--------	-------	-------------	------------	-----------	---	---------------	---------------	------	------------	-------

IX - TRESORERIE

DETTES ET CREANCES

REGLEMENTS DIFFERES

RACHEUR Rachats a payer	-719.92	EUR	1.	31/12/24	1.	-719.92	-719.92	0.00	0.00	-0.01
SOUSEUR Souscriptions/payer	594.61	EUR	1.	31/12/24	1.	594.61	594.61	0.00	0.00	0.01

REGLEMENTS DIFFERES

CUMUL (EUR) -125.31 -125.31 0.00 0.00

FRAIS DE GESTION

FGPVFC1EUR Frais de Gest. Fixe	-11,337.49	EUR	1.	31/12/24	1.	-11,337.49	-11,337.49	0.00	0.00	-0.10
FGPVFC2EUR Frais de Gest. Fixe	-322.48	EUR	1.	31/12/24	1.	-322.48	-322.48	0.00	0.00	0.00
FGPVFC3EUR Frais de Gest. Fixe	-53.2	EUR	1.	31/12/24	1.	-53.20	-53.20	0.00	0.00	0.00

FRAIS DE GESTION

CUMUL (EUR) -11,713.17 -11,713.17 0.00 0.00 -0.11

DETTES ET CREANCES

CUMUL (EUR) -11,838.48 -11,838.48 0.00 0.00 -0.11

DISPONIBILITES

AVOIRS

BQCI EUR CACEIS Bank	45,846.4	EUR	1.	31/12/24	1.	45,846.40	45,846.40	0.00	0.00	0.41
----------------------	----------	-----	----	----------	----	-----------	-----------	------	------	------

IX - TRESORERIE

CUMUL (EUR) 34,007.92 34,007.92 0.00 0.00 0.31

PORTEFEUILLE : ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE (448008)

(EUR) 10,528,014.82 11,116,711.08 0.00 588,696.26 100.00

CACEIS

Batch Report le 03/01/25 12:34:59

PAGE 2 / 2

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock adm principal au 31/12/24

PORTEFEUILLE : 448008 ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 11,082,703.16

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe :	9.92	EUR
Frais de Gest. Fixe :	1.65	EUR
Frais de Gest. Fixe :	352.83	EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FG FIN FIX CHG ENTR :	9.92	EUR
FG FIN FIX CH ENT H :	12.4	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 0S0009113000 ERES CPR CROIS DEF P EUR		10,330,384.92	691,852.3901	14.93	92.92675317619			15.67	14.93
C2 0S0009113018 ERES CPR CROIS DEF M EUR		483,848.87	9,549.589	50.66	4.352392804488			53.19	50.66
C3 0S0009113026 ERES CPR CROIS DEF H EUR		302,477.29	543.6665	556.36	2.720849877893			584.17	556.36

Actif net total en EUR : 11,116,711.08

Precedente VL en date du 30/12/24 :

C1	ERES CPR CROIS DEF P	Prec. VL :	14.92	(EUR)	Variation :	+0.067%
C2	ERES CPR CROIS DEF M	Prec. VL :	50.65	(EUR)	Variation :	+0.020%
C3	ERES CPR CROIS DEF H	Prec. VL :	556.18	(EUR)	Variation :	-0.032%

III. Rapport du Commissaire aux comptes



Eres CPR Croissance Defensive

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Eres CPR Croissance Defensive

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Eres CPR Croissance Defensive,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Eres CPR Croissance Defensive constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE

**COMPTES ANNUELS
31/12/2024**

IV. Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 082 703,16
OPCVM	11 082 703,16
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 082 703,16
Créances et comptes d'ajustement actifs	594,61
Comptes financiers	45 846,40
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	46 441,01
Total de l'actif I+II	11 129 144,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	10 927 462,95
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	189 248,13
Capitaux propres I	11 116 711,08
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11 116 711,08
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 433,09
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	12 433,09
Total Passifs : I+II+III+IV	11 129 144,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	307,24
Sous-total produits sur opérations financières	307,24
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-61,40
Sous-total charges sur opérations financières	-61,40
Total revenus financiers nets (A)	245,84
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	7 289,45
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-144 506,24
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-137 216,79
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-136 970,95
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	5 104,59
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-131 866,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	55 781,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-810,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	54 971,97
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 359,09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	53 612,88

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	266 108,89
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	266 108,89
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 392,72
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	267 501,61
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	189 248,13

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 2 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 2.15% à l'indice €STR capitalisé, avec une volatilité maximale prévisionnelle de 7%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	9 063 601,08	10 056 387,63	11 896 424,24	12 034 238,06	11 116 711,08
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H en EUR					
Actif net	204 712,04	312 412,49	384 698,45	331 616,17	302 477,29
Nombre de titres	385,4890	573,6795	725,9233	612,5044	543,6665
Valeur liquidative unitaire	531,04	544,57	529,94	541,41	556,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,67	0,95	0,64	-0,07	2,67
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,04	-1,08	-1,08	-1,03	-1,08
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M en EUR					
Actif net	143 581,30	121 691,67	309 155,61	362 315,91	483 848,87
Nombre de titres	2 904,3346	2 413,6307	6 335,7604	7 307,9280	9 549,5890
Valeur liquidative unitaire	49,43	50,41	48,79	49,57	50,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,06	0,08	0,05	0,00	0,24
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,36	-0,37	-0,37	-0,36	-0,37
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P en EUR					
Actif net	8 715 307,74	9 622 283,47	11 202 570,18	11 340 305,98	10 330 384,92
Nombre de titres	586 363,9360	637 962,9075	771 280,3074	772 271,8679	691 852,3901
Valeur liquidative unitaire	14,86	15,08	14,52	14,68	14,93
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,01	0,02	0,01	0,00	0,07
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,18	-0,18	-0,18	-0,17	-0,18

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul l'évaluation.

Frais de gestion

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transactions qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au FCPE	Assiette de calcul	Taux barème	Prise en charge FCPE	Prise en charge entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion* part P (1) <i>*La Société de Gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	Actif net	1.25% TTC Taux max	1.25% TTC Taux max	Néant
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion* part M (1) <i>*La Société de Gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	Actif net	1.50% TTC Taux max	0.75% TTC Taux max	0,75% TTC Taux max
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion* part H (1) <i>*La Société de Gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	Actif net	1.70% TTC Taux max	0,20% TTC Taux max	1.50% TTC Taux max
Frais de gestion indirects maximum (hors commission de mouvement)	Actif Net	1.50%TTC Taux max	1.50%TTC Taux max	Néant
Commissions de mouvement (Clé de répartition : 100% pour le dépositaire)	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire : 30 euros maximum	100%	Néant
Commission surperformance directe	Actif net	Néant	Néant	Néant

(1) Les frais administratifs externes à la Société de Gestion sont pris en charge par CPR AM.

La Société de Gestion verse le cas échéant des rétrocessions à ses distributeurs internes et externes.

Le montant de ces rétrocessions se décompose le cas échéant comme suit :

- Jusqu'à 50% des frais de gestion financière et jusqu'à 100% des droits d'entrée sont rétrocédés aux partenaires distributeurs internes et externes au groupe Eres.
- En cas de distribution par un tiers au groupe Eres, 30% des frais de gestion financière sont rétrocédés à la plateforme Eres qui intervient notamment pour le suivi juridique des plans d'épargne entreprise, l'animation et la formation des partenaires distributeurs externes au groupe Eres.

Frais de Recherche

L'ouverture d'un compte de recherche, au sens des articles 314-21 et 314-22 du Règlement Général de l'AMF, par la Société de Gestion, ne s'applique pas à ce FCPE au vu de sa politique d'investissement en fonds de fonds.

En cas d'ouverture d'un compte de recherche la Société de Gestion en informera les actionnaires ou porteurs de parts du FCPE par tout moyen.

Frais exceptionnels et non récurrents en relation avec le FCPE :

Le FCPE supportera en outre soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion, l'ensemble des dépenses liées aux, impôts, taxes, redevances, droits gouvernementaux et de coûts en vue d'une procédure pour faire valoir un droit.

Ci-dessous le rappel des frais de gestion et de fonctionnement applicables à l'OPC maître :

	Frais facturés à l'OPCVM (1),(2),(3)	Assiette	Taux barème
1	<i>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part P : 1,15% TTC Part I : 0,50% TTC Part T : 0.15% TTC Part R : 0.55% TTC Part L : 1.15% TTC</i>
2	<i>Frais indirects maximum</i>	<i>Actif net</i>	<i>1%</i>
3	<i>Commissions de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>de 10 à 50 € par transaction selon le type d'opérations</i>
4	<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part I, Part L, Part P et Part R : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence Part T : N/A</i>

(1) Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

(2) Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

(3) Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

Pour plus de précisions sur les frais et commissions effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DIC ou au rapport annuel du FCPE.

Changements soumis à l'information des porteurs

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	Capitalisation	Capitalisation
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	Capitalisation	Capitalisation
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	12 034 238,06
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 522 555,08
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 624 191,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-136 970,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	54 971,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	266 108,89
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	11 116 711,08

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H		
Parts souscrites durant l'exercice	212,7414	113 959,85
Parts rachetées durant l'exercice	-281,5793	-150 964,15
Solde net des souscriptions/rachats	-68,8379	-37 004,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	543,6665	
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M		
Parts souscrites durant l'exercice	5 461,9133	272 021,39
Parts rachetées durant l'exercice	-3 220,2523	-160 321,20
Solde net des souscriptions/rachats	2 241,6610	111 700,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 549,5890	
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P		
Parts souscrites durant l'exercice	76 780,5036	1 136 573,84
Parts rachetées durant l'exercice	-157 199,9814	-2 312 906,62
Solde net des souscriptions/rachats	-80 419,4778	-1 176 332,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	691 852,3901	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H QS0009113026	Capitalisation	Capitalisation	EUR	302 477,29	543,6665	556,36
ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M QS0009113018	Capitalisation	Capitalisation	EUR	483 848,87	9 549,5890	50,66
ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P QS0009113000	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 330 384,92	691 852,3901	14,93

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	45,85	0,00	0,00	0,00	45,85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	45,85

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	45,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010965665	CPR CROISSANCE DEFENSIVE I	CPR Asset Management	Obligataire 1ère catégorie	France	EUR	11 082 703,16
Total						11 082 703,16

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat**D1. Créances et dettes : ventilation par nature**

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	594,61
Total des créances		594,61
Dettes		
	Rachats à payer	719,92
	Frais de gestion fixe	11 713,17
Total des dettes		12 433,09
Total des créances et des dettes		-11 838,48

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	575,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 975,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	133 666,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-131 866,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-131 866,36
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-131 866,36

Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-589,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-589,88
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-589,88
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-589,88
Total	-589,88
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-3 575,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3 575,57
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3 575,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-3 575,57
Total	-3 575,57
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-127 700,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-127 700,91
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-127 700,91
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-127 700,91
Total	-127 700,91
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	53 612,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	53 612,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	53 612,88

Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 452,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 452,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 452,44
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 452,44
Total	1 452,44
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 329,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 329,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 329,02
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 329,02
Total	2 329,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	49 831,42
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	49 831,42
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 831,42
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	49 831,42
Total	49 831,42
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			11 082 703,16	99,69
OPCVM			11 082 703,16	99,69
Gestion collective			11 082 703,16	99,69
CPR CROISSANCE DEFENSIVE I	EUR	81,779	11 082 703,16	99,69
Total			11 082 703,16	99,69

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00			0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 082 703,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	46 441,01
Autres passifs (-)	-12 433,09
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	11 116 711,08

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	EUR	543 6665	556,36
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	EUR	9 549,5890	50,66
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	EUR	691 852,3901	14,93

ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	12 019 524,55	11 896 740,87
OPC MAÎTRE	12 019 524,55	11 896 740,87
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	4 458,60	24 841,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 458,60	24 841,81
COMPTES FINANCIERS	30 342,11	0,00
Liquidités	30 342,11	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	12 054 325,26	11 921 582,68

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 177 700,44	12 027 514,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 653,56	14 498,88
Résultat de l'exercice (a,b)	-141 808,82	-145 588,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	12 034 238,06	11 896 424,24
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	20 087,20	18 022,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	20 087,20	18 022,06
COMPTE FINANCIERS	0,00	7 136,38
Concours bancaires courants	0,00	7 136,38
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	12 054 325,26	11 921 582,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	439,89	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	439,89	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	74,97	205,84
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	74,97	205,84
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	364,92	-205,84
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	153 470,23	136 219,99
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	8 494,83	8 013,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-144 610,48	-128 412,01
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	2 801,66	-17 176,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-141 808,82	-145 588,72

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées sur la base de la valeur liquidative de J-1.

Les titres de l'entreprise admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché. L'évaluation au prix de marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur Légal des Comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transactions qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au FCPE	Assiette de calcul	Taux barème	Prise en charge FCPE	Prise en charge entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion* part P (1) <i>*La Société de Gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	Actif net	1.25% TTC Taux max	1.25% TTC Taux max	Néant
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion* part M (1) <i>*La Société de Gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	Actif net	1.50% TTC Taux max	0.75% TTC Taux max	0,75% TTC Taux max
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion* part H (1) <i>*La Société de Gestion a opté pour fusionner les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	Actif net	1.70% TTC Taux max	0,20% TTC Taux max	1.50% TTC Taux max
Frais de gestion indirects maximum (hors commission de mouvement)	Actif Net	1.50% TTC Taux max	1.50% TTC Taux max	Néant
Commissions de mouvement (Clé de répartition : 100% pour le dépositaire)	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire : 30 euros maximum	100%	Néant
Commission surperformance directe	Actif net	Néant	Néant	Néant

(1) Les frais administratifs externes à la Société de Gestion sont pris en charge par CPR AM.

La Société de Gestion verse le cas échéant des rétrocessions à ses distributeurs internes et externes.

Le montant de ces rétrocessions se décompose le cas échéant comme suit :

- Jusqu'à 50% des frais de gestion financière et jusqu'à 100% des droits d'entrée sont rétrocédés aux partenaires distributeurs internes et externes au groupe Eres.
- En cas de distribution par un tiers au groupe Eres, 30% des frais de gestion financière sont rétrocédés à la plateforme Eres qui intervient notamment pour le suivi juridique des plans d'épargne entreprise, l'animation et la formation des partenaires distributeurs externes au groupe Eres.

Frais de Recherche

L'ouverture d'un compte de recherche, au sens des articles 314-21 et 314-22 du Règlement Général de l'AMF, par la Société de Gestion, ne s'applique pas à ce FCPE au vu de sa politique d'investissement en fonds de fonds.

En cas d'ouverture d'un compte de recherche la Société de Gestion en informera les actionnaires ou porteurs de parts du FCPE par tout moyen.

Frais exceptionnels et non récurrents en relation avec le FCPE :

Le FCPE supportera en outre soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion, l'ensemble des dépenses liées aux, impôts, taxes, redevances, droits gouvernementaux et de coûts en vue d'une procédure pour faire valoir un droit.

Ci-dessous le rappel des frais de gestion et de fonctionnement applicables à l'OPC maître :

	<i>Frais facturés à l'OPCVM (1),(2),(3)</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème</i>
1	<i>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part P : 1,15% TTC Part I : 0,50% TTC Part T : 0.15% TTC Part R : 0.55% TTC Part L : 1.15% TTC</i>
2	<i>Frais indirects maximum</i>	<i>Actif net</i>	<i>1%</i>
3	<i>Commissions de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>de 10 à 50 € par transaction selon le type d'opérations</i>
4	<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part I, Part L, Part P et Part R : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence Part T : N/A</i>

(1) Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

(2) Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

(3) Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

Pour plus de précisions sur les frais et commissions effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DIC ou au rapport annuel du FCPE.

Changements soumis à l'information des porteurs

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	Capitalisation	Capitalisation
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	Capitalisation	Capitalisation
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 896 424,24	10 056 387,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	2 171 645,36	4 298 900,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 153 277,28	-2 060 737,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 602,19	13 125,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 801,53	-199,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-516,00	-534,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	265 771,56	-282 105,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>322 587,37</i>	<i>56 815,81</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-56 815,81</i>	<i>-338 921,60</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-144 610,48	-128 412,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	12 034 238,06	11 896 424,24

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 171 645,36	4 298 900,02
Versements de la réserve spéciale de participation	169 567,53	548 828,48
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	324 056,08	523 304,02
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	191 709,85	530 753,36
Abondements de l'entreprise	512 405,41	1 295 862,66
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	973 906,49	1 400 151,50
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 153 277,28	2 060 737,38
Rachats	-1 251 046,53	1 566 539,22
Transferts à destination d'un autre OPC	-902 230,75	494 198,16

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
Souscriptions à recevoir		4 458,60
TOTAL DES CRÉANCES		4 458,60
DETTES		
Rachats à payer		8 649,10
Frais de gestion fixe		11 438,10
TOTAL DES DETTES		20 087,20
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-15 628,60

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H		
Parts souscrites durant l'exercice	88,9821	46 319,43
Parts rachetées durant l'exercice	-202,4010	-106 684,59
Solde net des souscriptions/rachats	-113,4189	-60 365,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	612,5044	
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M		
Parts souscrites durant l'exercice	4 040,7151	197 182,14
Parts rachetées durant l'exercice	-3 068,5475	-149 620,61
Solde net des souscriptions/rachats	972,1676	47 561,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 307,9280	
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P		
Parts souscrites durant l'exercice	132 749,1576	1 928 143,79
Parts rachetées durant l'exercice	-131 757,5971	-1 896 972,08
Solde net des souscriptions/rachats	991,5605	31 171,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	772 271,8679	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	755,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 829,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	141 390,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-141 808,82	-145 588,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-141 808,82	-145 588,72

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-636,52	-784,82
Total	-636,52	-784,82

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 644,62	-2 355,10
Total	-2 644,62	-2 355,10

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-138 527,68	-142 448,80
Total	-138 527,68	-142 448,80

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 653,56	14 498,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 653,56	14 498,88

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-45,63	465,73
Total	-45,63	465,73

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-49,88	375,80
Total	-49,88	375,80

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 558,05	13 657,35
Total	-1 558,05	13 657,35

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	9 123 100,70	9 063 601,08	10 056 387,63	11 896 424,24	12 034 238,06
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H en EUR					
Actif net	227 948,26	204 712,04	312 412,49	384 698,45	331 616,17
Nombre de titres	428,1831	385,4890	573,6795	725,9233	612,5044
Valeur liquidative unitaire	532,36	531,04	544,57	529,94	541,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,67	0,95	0,64	-0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,06	-1,04	-1,08	-1,08	-1,03
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M en EUR					
Actif net	107 493,92	143 581,30	121 691,67	309 155,61	362 315,91
Nombre de titres	2 157,0915	2 904,3346	2 413,6307	6 335,7604	7 307,9280
Valeur liquidative unitaire	49,83	49,43	50,41	48,79	49,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	-0,06	0,08	0,05	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,37	-0,36	-0,37	-0,37	-0,36
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P en EUR					
Actif net	8 787 658,52	8 715 307,74	9 622 283,47	11 202 570,18	11 340 305,98
Nombre de titres	583 609,3113	586 363,9360	637 962,9075	771 280,3074	772 271,8679
Valeur liquidative unitaire	15,05	14,86	15,08	14,52	14,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,01	0,02	0,01	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,18	-0,18	-0,18	-0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR Croissance Défensive I	EUR	91,327	12 019 524,55	99,88
TOTAL FRANCE			12 019 524,55	99,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 019 524,55	99,88
TOTAL Organismes de placement collectif			12 019 524,55	99,88
Créances			4 458,60	0,03
Dettes			-20 087,20	-0,16
Comptes financiers			30 342,11	0,25
Actif net			12 034 238,06	100,00

Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE P	EUR	772 271,8679	14,68
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE H	EUR	612,5044	541,41
Parts ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE M	EUR	7 307,9280	49,57